

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 6 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DRH 6-G Convention pluriannuelle avec Pôle Emploi - Indemnisation du chômage - Approbation et autorisation de signature.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui demande d'approuver le principe et les modalités d'une convention pluriannuelle avec Pôle Emploi et l'autorisation de la signer ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1^{re} Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités d'une convention pluriannuelle avec Pôle Emploi relative à la gestion administrative et comptable de l'indemnisation du chômage des personnels du département de Paris.

Article 2 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer la présente convention avec Pôle Emploi et à engager les crédits correspondants aux frais de gestion et aux allocations d'aide au retour à l'emploi.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO